

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES  
DU PERSONNEL DE LA VILLE DE ST-QUENTIN  
ET DES COLLECTIVITÉS AFFILIÉES  
DU LUNDI 10 OCTOBRE 2016

PROCÈS-VERBAL

Les membres du Conseil d'Administration du Comité des Œuvres Sociales se sont réunis le lundi 10 octobre 2016 à 9h00 dans la salle René Baube au 2<sup>ème</sup> étage du Palais de Fervaques.

Étaient présents :

M. Patrick GRIS	Président
M. Jean-Marie PAYEN	Vice-président
Mlle Sylvie CARPENTIER	Trésorière
Mme Marianne VERPLANCKE-KESSLER	Trésorière adjointe
M. Emmanuel DAUMONT	Secrétaire
M. Laurent PIPART	Secrétaire adjoint
Mme Émilie RENAUDIN	Archiviste
M. Michel DEAL	Membre du conseil d'administration
Mme Monique BONON	Membre du conseil d'administration
Mme Georgette STRUVE	Membre du conseil d'administration
M. Pascal BRUNELLE	Membre du conseil d'administration
M. Serge CASIER	Membre du conseil d'administration
M. Nicolas HUGET	Membre du conseil d'administration
Mme Séverine SAUNIER	Membre du conseil d'administration
Mme Sandrine GADROY	Membre du conseil d'administration
M. Christophe LECOT	Membre du conseil d'administration
Mme Sylvaine GAGNEUR	Membre du conseil d'administration

Absents excusés ayant donné un pouvoir : M. Remy DELANNOY (pouvoir à M. Serge CASIER) et M. Angélo MENDES (pouvoir à Mme Sylvaine GAGNEUR).

Absents excusés n'ayant pas donné de pouvoir : Aucun.

Absents non excusés et donc sans pouvoir : M. Gabriel LEROY.

Membres consultatifs présents : M. Laurent GOFFART, représentant l'administration.

Membres consultatifs excusés : Mme Marie-Odile LEFÈVRE, Présidente du SIAD et « CTN Audit », pour le Commissaire aux comptes.

## ORDRE DU JOUR

- Approbation des PV du 25 avril et du 9 mai 2016.
- Prime pour personnes en situation de handicap.
- CNAS / Demande de vote en AG extraordinaire.
- Coupons sport.
- Fêtes de fin d'année 2016.
- Loisirs.
- Réunion de convivialité de fin d'année.

### **La séance débute à 9h07**

Le Président vérifie les pouvoirs et constate que le quorum est atteint.

Le Président déclare le conseil d'administration ouvert.

#### **① Approbation des PV du 25 avril et du 9 mai 2016 :**

Le Président demande s'il y a des remarques sur des deux PV.

Un élu CGT souhaite avoir une information sur le PV du 25 avril 2016, page 6. Il souhaite savoir ce qui l'en est de la commande et la distribution des clés pour les machines à boissons.

Le Président répond que les clés ont été reçues dernièrement et que la distribution a commencé.

Un élu CGT demande si c'est les permanenciers qui font la distribution.

Le Président répond que les clés sont distribuées aux permanences, que l'agent doit émarger et que la date de retrait de la clé est mise à côté de la signature. Il précise que le système d'émargement a été mis en place afin d'éviter qu'un agent l'ait deux fois.

Le Président précise qu'il a réussi à négocier la gratuité des clés qui ont un coût de 7 € et que par conséquent si un agent perd sa clé, il pourra s'en procurer une autre qu'il devra payer 7 €.

Un élu CGT demande s'il est possible qu'un agent vienne pour ses collègues.

Un élu SUD lui répond que c'est impossible puisque l'agent doit signer le listing.

Le Président précise que l'on fait signer par mesure de sécurité afin d'être sûr que les clés ne soient pas données deux fois au même agent.

Un élu CGT demande si après la distribution des clés aux agents du CTA, il en sera fait de même pour les agents administratifs.

Le Président répond que non puisque les machines à boissons des services administratifs n'ont pas le système de clés. Le Président ajoute que la clé permet aux agents du CTA de payer les boissons 10 centimes moins chers, car lors de la mise en place des nouvelles machines, les boissons avaient augmenté de 10 centimes.

Le Président demande s'il y a encore des questions sur les PV avant de passer au vote.

N'ayant plus de question, le Président demande si on peut voter l'approbation des 2 PV en même temps.

Aucune objection n'est faite.

***Les PV du 25 avril et du 9 mai 2016 sont approuvés à l'unanimité.***

## **② Primes pour personnes en situation de handicap :**

Le Président donne la parole à la trésorière.

La trésorière rappelle que lors de la mise en place de cette prime, il avait été décidé qu'elle serait versée pour les enfants en situation d'handicap jusque 25 ans. À ce jour, le C.O.S souhaite supprimer la limite d'âge pour que les adhérents qui ont des enfants en situation d'handicap continuent à bénéficier de cette prime tant que les enfants restent à charge des parents.

***Aucune remarque sur ce point, cette proposition est donc validée.***

### ③ CNAS / Demande de vote en AG extraordinaire :

Le Président informe le conseil d'administration qu'il a été reçu avec la trésorière à deux reprises par le DGS pour débattre de l'adhésion du personnel de la Ville au CNAS. Le DGS a donc précisé lors de ces rencontres que les cotisations pour l'adhésion au CNAS ne seraient pas payées par le COS.

Mme MACAREZ a pris la décision que tout le personnel Ville aurait le CNAS et que les cotisations seraient prises en charge par la Ville.

Le Président fait la déclaration suivante :

**« Quand j'entends la CGT et FA FPT claironner partout que nous sommes contre le CNAS et qu'ils ont gagné. Vous avez la mémoire courte !**

**Nous n'avons jamais été contre le CNAS pour l'ensemble du personnel, mais opposé que ce soit au détriment du COS.**

**Vous ne vous souvenez plus que vous proposiez l'adhésion au CNAS avec les subventions du COS. M. HUGET avait d'ailleurs fait le compte de ce qui serait à payer au CNAS par le COS et le montant qui resterait pour les activités du COS.**

**Arrêtez donc vos polémiques et soyez plus constructifs, il me semble que le plus important est que l'inégalité entre les agents CA et les agents VILLE disparaisse. »**

Sur cette déclaration aucune remarque n'est faite.

Le Président précise qu'il n'a jamais pris part aux débats sur ce sujet entre les syndicats, mais qu'aujourd'hui, il souhaitait donner son point de vue.

Le Président ajoute que lors des réunions avec le DGS, ce dernier a évoqué la possibilité que 3 primes que le COS donne soient en doublons avec le CNAS, que ça pose un problème et que la collectivité voudrait que ces primes ne soient plus versées par le COS.

Le DGS voulait que le COS fasse une assemblée extraordinaire pour avoir l'avis des agents.

Le président rappelle que lorsque que l'on met en place de nouvelles primes ou activités, le COS ne fait jamais d'assemblée extraordinaire puisque c'est le conseil d'administration qui vote. Il ne voit donc pas pourquoi, il faudrait en faire une pour supprimer ces primes sachant d'autant plus qu'il est fort possible que les agents refusent la suppression de ces primes. Cela concernerait, les primes de pacs/ mariage, naissance et garde d'enfant.

Le Président informe que ce point a été mis à l'ordre du jour qu'à titre d'information.

Le Président rajoute que le CNAS pour tous les agents de la Ville ne peut être qu'un bien.

Un élu CGT demande si le C.O.S va donc continuer à verser toutes les primes.

Le Président répond que pour le moment rien ne change et qu'il devrait être reçu par Madame la Maire prochainement et qu'il souhaite connaître sa position.

Le Président précise que s'il y a lieu que le conseil d'administration fasse un vote, ce sujet serait mis à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration et que pour le moment, il n'est pas utile de débattre de ce point sans connaître le point de vue de Madame le Maire.

Un élu CGT répond que normalement, le DGS ou Mme le Maire ne peuvent émettre qu'un avis car le COS est une association et que c'est lui qui doit prendre la décision.

Le Président répond qu'il est d'accord sur ce point.

#### ④ **Coupons sport :**

Le Président rappelle que lors de la mise en place des coupons sport, le COS a été confronté au fait que beaucoup de structures sportives n'étaient pas conventionnées. Il a donc été mis en place une carte décathlon pour les agents dont les structures sportives ne prenaient pas les coupons sport.

Le Président précise que lors de la mise en place de cette carte, il avait été dit que ce serait provisoire afin de laisser le temps aux structures de se conventionner. Donc, à partir du 1 janvier 2017, plus aucune carte décathlon ne sera donnée.

***Aucune remarque n'est faite sur ce point.***

#### ⑤ **Fêtes de fin d'année 2016 :**

- L'après-midi récréatif des retraités le 29 novembre 2016 avec la distribution des colis et un après-midi dansant.
- L'arbre de Noël le 4 décembre 2016 au splendide avec une première partie pour les enfants et un spectacle pour les adolescents en deuxième partie.

Le Président rappelle que la distribution des jouets et chèques CADHOC « Ado » se fait toujours dans le hall du palais de Fervaques. Cette distribution se fait le dimanche de 15h à 18h et le lundi qui suit de 8h à 18h sans interruption.

Un élu CGT demande si le C.O.S organise la soirée du 31 décembre 2016 prévu au palais de Fervaques.

La trésorière répond que le C.O.S ne fait que participer à la vente de billet en mettant une participation, mais que cette soirée est organisée par M. ZAPPARATTA.

## ⑥ Loisirs :

➤ Puy du Fou les 3 et 4 juin 2017.

La trésorière précise que pour cette activité, le Président et elle-même ont rencontré un commercial de la SNCF et que la date a donc été donnée par ce dernier car il n'y avait plus aucune autre date de disponible. Elle précise qu'elle n'avait que deux semaines pour donner une réponse et que c'est pour cela qu'il n'y a pas eu de conseil d'administration.

La trésorière donne le tarif de base qui est de 369 € pour des chambres doubles et qu'il faut rajouter 28 € pour une chambre individuelle.

Sur ce prix, il faut également rajouter :

- L'assurance annulation de 8 € /personne
- Le transport aller/retour de la gare Saint-Quentin à la gare TGV Haute Picardie de 14 € /personne
- Le diner du jour d'arrivée qui est inclus 26 € /personne

La trésorière dit que le prix réel est donc de 417 € par personne et que le COS met une participation de 67 € par adhérent ce qui fait 350 € pour cette activité. Elle informe que 33 personnes sont inscrites et qu'il y a une liste d'attente.

La trésorière précise que ce tarif est équivalent à toutes les sorties qui se déroulent sur un week-end (Futuroscope, Londres...).

Un élu CGT demande si des enfants sont inscrits.

La trésorière répond qu'il y en a un.

Un élu CGT dit que le COS aurait pu faire un prix plus avantageux pour les enfants.

La trésorière répond que c'est le tarif et que le COS met déjà une grosse participation pour les enfants sur toutes les activités d'été et de fin d'année.

Le Président rajoute que pour cette activité, au niveau du budget, ce n'était pas possible de faire plus, mais qu'il verrait pour une prochaine fois les possibilités.

La trésorière rajoute que le paiement de cette activité est échelonné sur plusieurs mois avec obligation de solder un mois avant le départ.

- Astérix Halloween le 29 octobre 2016 au tarif de 25 € pour les adultes et 10 € pour les enfants de moins de 11 ans.

La trésorière précise que le prix sans participation du COS est de 65 € adultes et enfants.

- Shopping Paris, le 26 novembre 2016 au tarif de 10 € pour les adultes et 5 € pour les enfants de moins de 14 ans.
- Marché de Noël à Lille le 10 décembre 2016 au tarif de 8 € pour les adultes et 4€ pour les enfants.
- La parade de Disney le 17 décembre 2016 au tarif de 30 € pour les adultes et de 10 € pour les enfants.

La trésorière précise que ce tarif correspond à un billet pour les deux parcs. Elle rappelle que Disney les faisait à la base à 75 €, mais qu'à la dernière minute le commercial a informé le comité que le tarif serait de 55€ car il n'y aurait pas autant de monde qu'ils avaient prévu.

Un élu CGT rajoute que de plus, plein d'attractions étaient fermées.

Le Président dit qu'il a fait la remarque au commercial et que les permanenciers préviennent les adhérents qui achètent des billets.

Un élu SUD rappelle que les billets individuels vendus par le COS ne sont plus valables pour la période de novembre et décembre.

La Trésorière dit que même si Disney n'avait pas baissé ses prix, le C.O.S aurait tout de même fait la Parade avec le même tarif adhérent puisque c'est une sortie très demandée, mais il n'y aurait eu que 3 bus au lieu de 4. Elle précise que la participation du COS pour cette activité est de 45 € pour les adultes et de 65 € pour les enfants.

La trésorière indique qu'elle a fait le point et que le coût de la participation du COS pour les enfants sur les activités 2016 est de dix mille euros et que l'on ne peut donc pas dire que le COS ne fait pas d'effort pour les enfants.

Un élu CGT intervient en disant qu'il n'a jamais dit que le COS ne faisait rien pour les enfants mais qu'il pourrait faire plus.

Un élu CGT demande s'il est possible de prendre des places pour un collègue sur cette activité.

Le Président répond que oui à condition que cela ne dépasse pas plus de deux cartes en plus de celle de l'agent qui se déplace.

La Trésorière rappelle que lorsque l'on voit des non-adhérents dans le bus, ces derniers doivent régler la différence et qu'un reçu leur est remis.

Un élu CGT demande si ça arrive souvent.

Un élu SUD répond qu'il y en a très peu et que c'est de moins en moins.

**7 Réunion de convivialité de fin d'année :**

Le Président rappelle que Les Indépendants avaient demandé une réunion de convivialité pour remettre les chèques CADHOC aux adhérents. Il donne le nombre de réponses reçues par les adhérents pour cette réunion. Il y a donc eu 16 oui et 50 non. Il dit donc que cette réunion n'aura pas lieu.

Le Président et la trésorière informent le conseil d'administration qu'en ce qui concerne les primes de pacs, mariage et de naissance, elles seront versées jusqu'à un an à partir de la date de l'évènement. Les autres primes doivent être demandées dans l'année civile.

Le Président remercie les administrateurs présents et clôt la séance.

La séance se termine à 9 h 45  
Saint-Quentin, le 23 janvier 2017.

Le Président,

Le Secrétaire,

P. GRIS

E. DAUMONT